



Licenciement - preavis non effectué payé

Par **vbecu**, le **13/09/2014** à **14:01**

Bonjour,

J'ai été licencié fin juillet pour cause réelle et sérieux pour insuffisance de résultats après un retour de congés maternité et surtout une mise au placard.

Dans la lettre de licenciement, il me notifie que mon préavis de 3 mois est non effectué mais payé.

Mais en revanche, je ne fais plus partie de la société suite à la première présentation du présent courrier.

Aujourd'hui, je n'ai pas encore reçu mon salaire, sachant que je suis payée ts les 11 du mois.

J'ai contacté ma DRH et celle-ci m'a stipulé que je devais recevoir la semaine prochaine mon chèque avec mes 3 mois de préavis payé+CP et indemnité de licenciement.

Ma question est: Ont-ils le droit? Est-ce que je ne risque pas d'avoir des problèmes avec les ASSEDICS (car pour moi, je pense que je dois faire encore partie de leur effectif et que mon contrat doit courir jusqu'à fin octobre).

Merci pour votre retour.

Bien cdt,

Par **P.M.**, le **13/09/2014** à **15:19**

Bonjour,

Lorsque l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis, cela vous permet de travailler chez un autre employeur et de cumuler la rémunération de ce nouvel emploi avec l'indemnisation du préavis...

Au niveau de Pôle Emploi, de toute façon, il vous sera appliqué un différé d'indemnisation pour le préavis, qu'il soit effectué ou pas mais cela ne devrait poser aucun problème...